

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 JUILLET 2017

Le vingt-sept juillet deux mille dix-sept, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Mairie, au nombre de onze, en suite de la convocation faite le 19 juillet 2017.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, MARTIN Jean-Pierre, L'HOSTIS Stéphanie, GERBEAU Philippe, MORAUT Christelle, LE LIBOUX Claude, ROBIN Evelyne, LE GOFF Armand, ÉZANIC Jean-Louis, GUILLEMOT Marianne et LABORDE Catherine ;

Étaient absents excusés : M LE BADEZET Yoann, M LE DEVEHAT Yannick, Madame NEDELLEC Morgane et Madame EVENNO Carole.

Monsieur LE BADEZET Yoann donne procuration à Monsieur EZANIC Jean-Louis pour prendre part à toutes délibérations et émettre tous votes.

Monsieur LE DEVEHAT Yannick donne procuration à Madame LABORDE Catherine pour prendre part à toutes délibérations et émettre tous votes.

Madame NEDELLEC Morgane donne procuration à Madame GUILLEMOT Marianne pour prendre part à toutes délibérations et émettre tous votes.

Secrétaire de séance : L'HOSTIS Stéphanie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 30 juin 2017.

DÉCISIONS

1°/ CHOIX DE L'OFFRE POUR LA REALISATION DE L'EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DU POLE ENFANCE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de lancer une consultation pour un emprunt d'un montant de 400 000 € sur 20 ans dans le cadre du financement de la construction du pôle enfance.

Monsieur le Maire donne connaissance des offres proposées et après discussions et vote, le conseil municipal, **à 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention,**

DECIDE que l'offre pour un emprunt d'un montant de 400 000 € remboursé par échéances trimestrielles constantes sur 240 mois avec un taux fixe de 1,64 % et des frais de dossier d'un montant de 400,00 €, soit attribuée au CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE , offre la mieux disante,

AUTORISE M. Le Maire à signer la convention de demande d'emprunt,

AUTORISE M. Le Maire à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues au contrat.

2°/ CHOIX DE L'OFFRE POUR LA REALISATION D'UN PRET RELAIS TVA POUR LE FINANCEMENT DU POLE ENFANCE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de lancer une consultation pour un prêt relais TVA d'un montant de 150 000 € sur 2 ans dans le cadre du financement de la construction du pôle enfance.

Monsieur le Maire donne connaissance des offres proposées et après discussions et vote, le conseil municipal, **à 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention,**

DECIDE que l'offre pour un emprunt d'un montant de 150 000 € remboursé par échéances trimestrielles constantes sur 24 mois avec un taux variable de 0,24 % et des frais de dossier d'un montant de 150,00 €, soit attribuée au CREDIT AGRICOLE , offre la mieux disante,

AUTORISE M. Le Maire à signer la convention de demande d'emprunt,

AUTORISE M. Le Maire à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues au contrat.

3°/ CONVENTION FREE – IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la dernière séance, un accord de principe a été validé pour la location d'une partie du parking du stade en vue de l'implantation d'une antenne relais.

La société FREE demande à la commune de signer une convention d'une durée de 12 ans fixant les modalités d'implantation de cette antenne relais et le versement d'un loyer annuel.

Après discussions et vote, le conseil municipal, **à 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention,**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et à fixer le montant du loyer annuel,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

4°/ EQUIPEMENT NUMERIQUE DES ECOLES – CHOIX DES FOURNISSEURS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis l'an dernier les collèges peuvent postuler pour une subvention de 50% de leurs achats en matériel numérique, avec un plafond de 4 000 €. Ces collèges intéressés peuvent associer des écoles de leur secteur à leur démarche. Le matériel est ainsi cofinancé par le Conseil Départemental et l'Etat.

Monsieur le Maire rappelle également à l'assemblée que le collègue Charles Langlais de Pontivy a souhaité associer l'école publique Les Korrigans au projet 2017 « équipement numérique ».

Le projet étant retenu et la demande de subvention en cours, il est demandé aux membres du conseil de choisir les fournisseurs.

Monsieur le Maire donne connaissance des offres proposées et après discussions et vote, le conseil municipal, à **14 voix pour, 0 contre et 0 abstention,**

DECIDE d'accepter les devis proposés par la société JMB à BREST pour l'acquisition :

- 12 tablettes SAMSUNG pour un montant de **4 765,00 € HT** soit **5 718,00 € TTC,**
- 1 portable 15 pouces HP 250 G5 pour un montant de **450,00 € HT** soit **540,00 € TTC,**
- 1 armoire sans fil ATV pour un montant de **1 015,00 € HT** soit **1 218,00 € TTC,**
- 1 sacoche de transport pour 16 tablettes pour un montant de **208,00 € HT** soit **249,60 € TTC,**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

5°/ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la dernière séance, un poste de catégorie C de la filière culturelle a été ouvert en vue du recrutement d'un agent gestionnaire de la médiathèque et coordinateur des activités périscolaires sur un poste vacant à compter du 1^{er} septembre 2017.

Monsieur le Maire informe l'assemblée du recrutement de Madame MAITRUGUE Gwénaëlle à ce poste après l'examen de 18 candidatures et 3 candidates reçues.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que les modalités du recrutement de Madame MAITRUGUE Gwénaëlle feront l'objet d'une nouvelle délibération pour la mise à jour du tableau des effectifs de la commune.

Après discussions et vote, le conseil municipal, à **14 voix pour, 0 contre et 0 abstention,**

DECIDE de valider le recrutement de Madame MAITRUGUE Gwénaëlle,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

INFORMATIONS

1°/ POINT FINANCES

POINT BUDGET COMMUNAL AU 26 JUILLET 2017

Fonctionnement dépenses :

Crédits ouverts : 1 071 803,04 € réalisé : 450 063,13 € soit 41,99 %

Fonctionnement recettes :

Crédits ouverts : 1 071 803,04 € réalisé : 438 314,72 € soit 40,90 %

Investissement dépenses :

Crédits ouverts : 1 943 076,10 € réalisé : 189 821,21 € soit 9,77 %

Investissement recettes :

Crédits ouverts : 1 943 076,10 € réalisé : 296 350,06 € soit 15,25

2°/ DEMATERIALISATION DES PIECES ADMINISTRATIVES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du plan de modernisation et de simplification administrative, la préfecture a mis en place depuis le 2 juin 2017, la dématérialisation des démarches administratives concernant le permis de conduire et le certificat d'immatriculation d'un véhicule.

A noter qu'à compter du 1^{er} août 2017, le service d'immatriculation de la préfecture et des sous-préfectures n'accueilleront plus de public pour ces démarches.

De plus, ces démarches seront uniquement réalisables de manière dématérialisées à compter du 1^{er} novembre 2017.

3°/QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe de la constitution d'un groupe de travail pour le CIAS par Pontivy Communauté. Il est souhaitable de désigner un délégué par commune. Les membres du conseil municipal souhaitant participer à ce projet sont invités à se faire connaître.

- M GERBEAU Philippe informe les membres du conseil d'un problème d'accessibilité à l'étang notamment pour les personnes âgées. Il serait souhaitable de réaménager cet accès avec la pose d'une chaîne afin d'empêcher le passage des motos et/ou quads, responsables en partie de ces difficultés. **Il est précisé que ce chemin est réservé à l'usage exclusif des piétons et donc interdit à tout engin motorisé comme sur les chemins de randonnées de la commune.**

- MM. GERBEAU Philippe et EZANIC Jean-Louis souhaitent solliciter l'aide de la commune en vue de l'aménagement d'un futur local pour les chasseurs en récupérant des tables non utilisées ainsi que l'ancien comptoir de la salle polyvalente. Les membres du conseil ne sont pas contre la récupération de l'ancien comptoir mais pour les tables, un recensement est indispensable avant de répondre éventuellement à ce besoin.

- M LE LIBOUX Claude souhaite également faire part de certaines plaintes des riverains concernant l'accès au cabinet de la kinésithérapeute. Il propose l'installation d'une rampe pour faciliter la montée des marches. Monsieur le Maire répond que cette proposition sera étudiée mais précise qu'il existe une autre entrée plus accessible par l'arrière du cabinet (cour de l'ancienne école).

- M EZANIC Jean-Louis expose la demande d'un habitant souhaitant récupérer les anciennes bâches du chapiteau stockées aux services techniques. Les membres du conseil sont favorables à cette requête.

Prochain conseil le jeudi 21 septembre 2017 à 20 h 30.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close.
La séance est levée à 21h58.**